



TRAVAUX DE GENIE CIVIL RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

CONVENTION SPECIFIQUE propre à l'effacement du réseau de télécommunications Commune de VIC-FEZENSAC



N° FT: 048876T

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- le Syndicat Territoire d'Énergie Gers, représenté par son Président, Monsieur DUPUY Jean-Guy ;

 - ORANGE, S.A. au capital de 10.640.226.396 euros dont le siège social est situé 78, rue Olivier de Serres – 75505 PARIS Cédex 15, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 380 129 866, représentée par l'Unité de Pilotage Réseau Sud-Ouest, elle-même représentée par son Directeur Jean-Luc MINVIELLE.
- et
- la Commune de VIC-FEZENSAC, représentée par son maire.

IL EST CONVENU :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La collectivité approuve les modalités de la convention cadre conclue entre ORANGE et le Syndicat Territoire d'Énergie Gers le 9 juillet 2005.
 En application de l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, le Syndicat Territoire est désigné maître d'ouvrage des missions afférentes à la pose des installations de communications électroniques dans la tranchée aménagée.
 ORANGE reste maître d'ouvrage de la partie câblage.
 En application des articles 9-10-11-12 et art.1 annexe 1 de cette convention cadre, la présente convention a pour objet de préciser le montant et les modalités de paiement des prestations.
 La présente convention s'applique à l'opération d'enfouissement de réseau de télécommunications situé autour du poste n° 1 Est (Av Pyrénées) et définie par le plan de situation annexé à cette convention.

ARTICLE 2 : REPARTITION DES COÛTS

	PART ORANGE	PART COLLECTIVITE	PART SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS
Esquisse sur l'avant-projet fourni par le STEG	100 %	0 %	0 %
Fourniture du matériel GC pour l'ensemble de l'enfouissement, à l'exception du regard 30 x 30	100 %	0 %	0 %
Totalité étude câblage	82 %	18 %	0 %
Matériel de câblage	82 %	18 %	0 %
Main-d'œuvre câblage	82 %	18 %	0 %

Frais d'étude et d'ingénierie relatifs à la mise en souterrain des équipements de télécommunications (projet 200 ^{ième})	0 %	100 %	0 %
Tranchée aménagée	0 %	0 %	100 %
Frais maîtrise d'ouvrage GC	0 %	0 %	100 %
Frais maîtrise d'œuvre GC	0 %	0 %	100 %
Tranchée propre ORANGE	0 %	100 %	0 %

ARTICLE 3 : MODE DE FINANCEMENT

3.1 – Mode de financement des travaux génie civil restant à la charge de la commune -

La collectivité s'engage à créer les ressources nécessaires au règlement de la dépense, soit un montant estimatif de 12 817,00 € T.T.C. qui interviendra après réalisation des ouvrages pour les travaux de génie civil. Le titre de recette sera mis au recouvrement par le Syndicat Territoire d'Energie Gers dans le courant du trimestre suivant la réception des travaux de génie civil.

3.2 – Mode de financement des travaux de câblage restant à la charge de la commune -

La collectivité s'engage à créer les ressources nécessaires au règlement de la dépense, soit un montant estimatif de 406,00 € H.T. qui interviendra après réalisation des travaux de câblage (pas de T.V.A.). ORANGE émettra une facture de recouvrement dans le courant du trimestre suivant la réception des travaux de câblage.

Fait à AUCH, le 13 DEC 2024

Le Syndicat Territoire d'Energie Gers
Le Président



Monsieur DUPUY Jean-Guy

Fait à TOULOUSE, le

ORANGE UPR SO
Le Correspondant
Collectivités Locales Gers

Mme NEUGNOT

Fait à, le

La collectivité,
Le Maire,

ATTENTION : vous devez retourner après les avoir signés :

➤ 3 exemplaire à Madame Julie NEUGNOT,

ORANGE UPR Sud Ouest
Correspondante dissimulation Gers
Immeuble orange Tolosa
60, rue Saint Jean
31130 BALMA

➤ L'exemplaire restant est à conserver en collectivité pour garder une trace avant le retour après signature par ORANGE

➤ Merci de ne pas omettre de remplir les devis (4 exemplaires) de câblage ORANGE joints en renseignant le numéro SIRET de la collectivité



DEVIS n° PRO-TF7-PG54-24-168052

établi pour la réalisation de prestations (*)
 (*) sous réserve d'obtention des autorisations légales d'implantation.

SA au capital de 10 640 226 396 € - 380 129 866 RCS PARIS

Etabli le : 19/11/24

Par : PIVETEAU Lucille

Durée de validité du devis : 2 mois

Description des travaux : Dissimulation des réseaux de télécommunication

Nature des travaux : Dissimulation de réseau pour Orange en coordination avec le SDE

Lieu des travaux :

avenue des pyrenees
 32190 VIC FEZENSAC

REFERENCES CLIENT

Coordonnées :

Commune de Vic-Fezensac
 Cours Delom
 32190 Vic-Fezensac
 FRANCE

Adresse de facturation (*) :

(*) A ne remplir que si l'adresse de facturation du client est différente de son adresse postale.

PRESTATIONS	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (€)
Travaux				
Etude câblage	u	1.0	862,91	862,91
Main d'œuvre câblage	u	1.0	1107,34	1107,34
Matériel câblage	u	1.0	285,34	285,34
S/TOTAL :				2255,59
Déduction				
Participation Orange sur études (82%)	U	1.0	707,59	707,59
Participation Orange sur main d'œuvre câblage (82%)	U	1.0	908,02	908,02
Participation Orange sur matériel câblage (82%)	U	1.0	233,98	233,98
S/TOTAL :				1849,59
Arrêté le présent devis à la somme de :			Montant total Hors Taxes	
Quarte cent six Euros et zéros Cents			406.00	
			Montant TVA à 0.0 %	
			0.00 €	
			MONTANT TOTAL TTC	
			406.00€	

Fait en deux exemplaires originaux,

A BALMA, le 19/11/24

Pour Orange
 SENEGAS Sylvie

Correspondant Réseaux Collectivité Locales
 Signature numérique de Senegas Sylvie
 DN : c=FR, o=Orange, cn=Senegas Sylvie, email=sylvie.senegas@orange.com
 Date : 2024.11.20 14:24:38 +01'00'

A le
 Devis accepté par :
 Fonction :
 Signature (précédée de la mention " Bon pour exécution des prestations ")

SIRET :
N° de SIRET à fournir obligatoirement pour les entreprises et les collectivités